



PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mandat 2023-2024 – AGE du 13 Novembre 2022

tembre

scrits aux



//AELIÉS

Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures

//AELIÉS

Association des étudiantes et des étudiants
de Laval inscrits aux études supérieures

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 À 18 HEURES ET 30 MINUTES-
EN LIGNE

Sont présent.e.s les membres du comité exécutif suivants :

Franck kenfack	Président
Nicolas Bissemi	Coordonnateur aux affaires institutionnelles
Narcisse Adjouémè	Coordonnateur aux affaires externe
Mathilde Kuitche	Coordonnatrice à la recherche
Fanja Lucie Raharinoro	Coordonnatrice aux affaires pédagogiques
Sana Ghanem	Coordonnatrice aux affaires financières et au développement- en contrat de service

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Nicolas Bissemi constate le quorum et Frank Kenfack déclare l'assemblée ouverte à 18h47.

Résolution AGA-2023-11-15/02

Proposée par : Frank Kenfack
Appuyée par : Léonard Bédard

Que soit ouverte l'Assemblée générale Annuelle de l'AELIÉS du 15 novembre 2023.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

2. NOMINATIONS DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Résolution AGA-2023-11-15/02

Proposée par : Frank Kenfack
Appuyée par : Léonard Bédard

Que Derrick Cakpo agisse à titre de présidente d'assemblée et que Nicolas Bissemi agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

3. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

La présidence d'assemblée procède à la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour va comme suit :

- 1. Vérification du quorum**
- 2. Ouverture de l'assemblée**
- 3. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée**
- 4. Lecture de l'ordre du jour**
- 5. Adoption du procès-verbal de l'AG du 1^{er} février 2023**
- 6. Communication de la présidence**
- 7. Réception des bilans financiers vérifiés par le vérificateur externe**
- 8. Nomination du vérificateur externe pour l'exercice 2023-2024**
- 9. Adoption du plan d'action 2023-2024**
- 10. Dérogations aux règlement généraux**
- 11. Actualisation des positions de l'AELIES**
- 12. Actualisation des règlement généraux**
- 13. Café fou AELIES**
- 14. Varias**
- 15. Levée de l'assemblée**

6. COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

Le président remercie les membres d'être présents ce soir à l'assemblée générale extraordinaire de ce jour. Il présente les différents dossiers importants de pour le comité exécutif parmi Lesquels l'ouverture de la Halte-garderie, la construction des logements étudiants en partenariat avec l'Utile. Il insiste sur le fait que de bonnes nouvelles sont à venir et que ces projets vont voir le jour durant ce mandat. Mais dans l'immédiat, la halte-garderie pourrait ouvrir dans au début de l'hiver 2024. Il présente

aussi le fonctionnement désormais effectif du comité BSC qui pourra désormais traiter les dossiers de bourses internes qu'octroie habituellement l'AELIES à ses membres. Antsatiana demande si quelque chose peut être fait au sujet de l'octroie des bourses d'exemptions aux étudiants à la maîtrise tel que c'est le cas, mais le président exprime la difficulté de traitement de cette question par l'AELIES.

D'autres questions sont posées par Antsatiana sur l'obligation d'inscription à la session d'été fort d'une expérience dont elle a connaissance. Cynthia Mbuya-Bienge précise que l'obligation d'inscription à ladite session est souvent une obligation pour des étudiants boursiers. Le président lui demande à la suite de la réponse de non possession de bourse à Antsatiana de venir rencontrer le service des droits étudiants pour tenter de voir ce qui peut être fait. D'autres questions sont posées au président mais toutes convergent sur la question de l'inscription à la session d'été pour voir des également la possibilité de collaborer sur des projets. Question sur laquelle Mathilde Kuitche suggère aux membres qui soulèvent la question de s'organiser avec leur association en faculté pour évaluer l'ampleur de ces mesures et de contacter l'AELIES sur cette question pour une meilleure stratégie d'action.

7. RÉCEPTION DES BILANS FINANCIERS VÉRIFIÉS PAR LE VÉRIFICATEUR EXTERNE

La coordonnatrice aux affaires financières et au développement présente les résultats des bilans financiers qui ont été faits par la firme comptable extérieure habituelle de l'AELIES. La coordonnatrice aux affaires financières et au développement présente des bilans financiers de l'AELIES qui se portent plutôt bien et le retenir sous réserve de quelques conseils formulés à l'AELIES en ce qui concerne l'optimisation de quelques pratiques de gestion du café fou AELIES par l'équipe dirigeante du café.

Résolution AGA-2023-11-15/07

Proposée par : Xavier-Philippe Légaré

Appuyée par : Léonard Bédard

Que soient reçus les bilans financiers vérifiés par le vérificateur externe pour l'exercice 2022-2023.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

8. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2023-2024

Le coordonnateur aux affaires institutionnelles présente la nécessité de procéder à la nomination de vérificateur pour l'exercice 2023-2024. Une nécessité qui s'inscrit dans les usages de l'AELIES lors de chaque Assemblée générale Annuelle.

Résolution AGA-2023-11-15/08

Proposée par : Xavier-Philippe Légaré

Appuyée par : Léonard Bédard

**Que Mme Marie-Ève Gignac soit nommée vérificatrice externe pour l'exercice 2023-2024
De la firme Raymond Chabot.**

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

9. ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2023-2024

Le président rappelle aux membres qu'ils ont la possibilité de consulter le plan d'action sur le site internet de l'AELIES et demande l'adoption de ce dernier.

Résolution AGA-2023-11-15/09

Proposée par : Xavier-Philippe Légaré

Appuyée par : Jean-Luc Umba-Kani

Que soit adopté le plan d'action de l'AELIES pour le mandat 2023-2024.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

10. DÉROGATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le coordonnateur aux affaires institutionnels fait état d'une situation de vide juridique qui s'est posée lors de la nomination des représentants de l'AELIES au conseil universitaire et au conseil d'administration de l'AELIES durant le mois de septembre 2023. Il était question de suivre la procédure telle que prévue dans le manuel de nomination des représentants de l'AELIES (demande d'ouverture des postes lors d'un conseil d'administration de l'AELIES, communication sur l'ouverture des postes sur les plateformes de l'AELIES, réception des candidatures, examens de la conformité des candidatures, acheminement des dossiers auprès de conseil d'administration de l'AELIES puis clore la procédure avec la présentation et l'élection des représentants de l'AELIES par cette fois le conseil d'administration de l'Université au mois d'octobre. Toute fois la dérogation aux règlements survient par le fait que le secrétariat général de l'Université Laval qui est en charge de recevoir les nominés pour a demandé la listes personnes nominés. Rien n'interdit cette action dans les textes de l'AELIES et le coordonnateur leur a transis la liste. Mais le conseil d'administration de l'AELIES a estimé qu'une entorse aux règlements et un vice de procédure fait été fait sur la base des Règlements généraux de l'AELIES. Voilà pourquoi la question est présentée à ce point inscrit à l'ordre du jour et à l'attention des membres de l'assemblée.

Xavier-Philippe Légaré souligne que le coordonnateur aux affaires était seul sur le comité de l'AELIES qui travaille sur les motions et dont il assure la présidence du comité au moment des faits et avance que le conseil d'administration de l'AELIES a nommé des gens en plus sur ce comité.

Le coordonnateur aux affaires ajoute sur cette question ses demandes incessantes de combler ce comité par le conseil d'administration durant plusieurs séances du conseil d'administration ainsi avant les faits.

11. ACTUALISATION DES POSITIONS DE L'AELIÉS

Le coordonnateur présente le caractère à jour des positions de l'AELIES inscrite dans son cahier de position. Cependant, il invite des membres à faire parvenir des positions éventuelles qu'ils souhaitent

faire défendre par l'AELIES leur association. Ces positions pourraient faire l'objet d'adoption lors de l'Assemblée générale d'hiver 2024.

12. ACTUALISATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le président et Xavier-Philippe Légaré (membre du comité de suivi des comités, commission et conseil) soulignent les projets en cours de mise à jour des règlements de l'AELIES, sur les points respectifs du manuel des officiers de l'AELIES et sur la politique de nomination sur les comités, commission et conseil de l'AELIES.

Ils invitent tous ceux et celles des membres qui souhaitent faire des propositions ou se joindre au travail pour la mise à jour des règlements de l'AELIES.

Nathalie Labrecque se propose de joindre des travaux de mise à jour.

13. CAFÉ FOU AELIÉS

Le président fait état de retour progressif des profits au sein du café fou après les effets de la covid lesquels se font encore quelque peu ressentir, sans compter le contexte d'inflation actuel. Mais il y a de l'optimisme comme le souligne le président.

Par ailleurs le président d'assemblée de cette AGA Derrick Capko invite les membres à se joindre massivement à la célébration des 10 ans d'anniversaire du café fou.

Le président de l'AELIES ajoute à la suite du président d'assemblée que s'il y a des personnes qui veulent agir sur la gestion de café fou elles peuvent se désigner «et intégrer le comité directeur du café fou ALIES.

14. VARIAS

CADUC

15. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Résolution AGA-2023-11-15/1

Proposée par :

Léonard Bédard

Appuyée par :

François Boivin

Que soit fixée la prochaine AG au 7 février 2024.

.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Que soit fixée la prochaine AG au 7 février 2024.

Résolution AGA-2023-11-15/2

Proposée par : Léonard Bédard

Appuyée par : François Boivin

Que soit levée l'AGA du 15 novembre 2023.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Fin de l'Assemblée générale extraordinaire à 20h00

Nicolas Bissemi

Coordonnateur aux affaires institutionnelles

Frank Kenfack

Président